

Le 11 janvier 2022

**Question orale sans débat**

Monsieur le Ministre,

Je souhaite vous poser trois questions rapides, mais d'implications importantes pour l'économie maritime de ma circonscription.

1 – la première concerne l'ostréiculture. A la suite de la question que je vous avais posée, le lundi 8 novembre 2021, l'inspection du travail a accepté la dérogation demandée par les ostréiculteurs de la Charente Maritime de travailler jusqu'à 60 heures, et même jusqu'à 66 heures entre le lundi 13 décembre et le dimanche 26 décembre 2021.

Quatre grandes entreprises avaient néanmoins introduit un référé devant le TA de Poitiers, pour une dérogation à 72 heures par semaine, pour les deux dernières semaines de décembre. Mais leur demande a été rejetée par le TA.

Il serait donc souhaitable qu'à l'avenir, la durée maximale hebdomadaire de travail soit portée, pour les entreprises qui le souhaitent, non pas à 66 heures, mais à 72 heures, comme l'autorise une disposition du Code rural, à la condition que le nombre total d'heures effectuées n'excède pas soixante heures sur douze mois.

C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Ministre, les mesures que vous entendez prendre, en liaison avec votre collègue du Travail, pour rouvrir une négociation sur la convention collective de l'ostréiculture, afin que ces problèmes ne se reposent pas fin 2022.

2- La deuxième question porte sur les conséquences de la baisse drastique de 36% du quota de soles pour les ports de Royan et de La Cotinière. C'est ainsi que cette pêche représente pour le port de Royan plus d'un tiers des prises et cette baisse du quota va engendrer une perte de deux millions d'euros de chiffres d'affaires. J'ai bien noté que Madame Annick GIRADIN, la Ministre de la Mer, venait d'annoncer la mise en place d'un « arrêt temporaire aidé » pour les pêcheurs de soles. Je vous serais donc reconnaissant de me préciser les modalités de mise en œuvre de cet arrêt, ainsi que les mesures de compensation que le Gouvernement entend prendre, notamment par la mobilisation du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

3 – Enfin, la troisième question porte sur le projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron, avec 80 à 120 éoliennes de 237 mètres de haut. Celui-ci risque d'avoir un sérieux impact sur la ressource halieutique et sur l'accessibilité des zones de pêche. Il y a là une certaine incohérence, alors qu'un investissement pour la modernisation du port de La Cotinière de l'ordre de 60 millions d'euros est en cours d'achèvement !

Je tiens donc à vous faire part de l'hostilité quasi générale à ce projet, au moment où va s'achever le débat public. Quelle va être la position du Gouvernement sur ce sujet ?

M. le président.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Commençons par la première de vos trois questions, celle du temps de travail des ostréiculteurs, auxquels j'ai rendu visite il y a quelques mois sur ce territoire que je connais très bien ; j'ai donc longuement échangé avec eux sur le sujet. Comme vous l'avez rappelé, les dérogations demandées ont été octroyées, conformément à l'engagement pris par mon ministère et nos équipes locales. Je ne ferai évidemment pas de commentaire sur la décision du tribunal administratif. En revanche, je voudrais insister sur un point que vous n'avez pas abordé : il est nécessaire d'harmoniser le temps de travail sur tout le territoire, car les règles peuvent actuellement varier de manière très significative d'une région à l'autre. Cette harmonisation constitue une priorité pour mon ministère et pour celui du travail, de l'emploi et de l'insertion. Nous sommes décidés à avancer sur ce sujet qui peut être compliqué, comme le montrent la décision du tribunal administratif et ses implications juridiques.

Dans l'ostréiculture, où le problème est récurrent, les exploitants demandent et obtiennent les mêmes dérogations tous les ans. Il faut leur donner une lisibilité. Avec Elisabeth Borne, je vais continuer à travailler à l'harmonisation du temps de travail, en tenant compte de la réalité du terrain, notamment celle de nos exploitants ostréicoles. Je sais que ma réponse ne vous satisfera pas totalement, mais voilà l'objectif que nous nous sommes fixé.

S'agissant du quota de soles, la ministre de la mer m'a chargé de vous apporter les éléments de réponse suivants : vous avez raison de souligner qu'ils accusent une baisse, conséquence de la nécessaire adaptation au plan de gestion européen adopté en 2019. C'est pourquoi les services de l'État ont créé un dispositif d'accompagnement spécifique. La ministre de la mer a notamment lancé un plan d'aide aux pêcheurs, qui seront indemnisés à hauteur de 70 % de la perte du chiffre d'affaires pour les chantiers et de 85 % pour les fileyeurs, sous réserve du respect des conditions détaillées par le ministère concerné. L'objectif consiste à aider tous les pêcheurs de sole, c'est-à-dire tous ceux qui ont obtenu une autorisation de pêche et pour qui la sole représente un certain pourcentage de la valeur totale de la capture.

S'agissant du parc éolien, je manque de temps pour répondre, mais j'ai bien pris note du point que vous soulevez et de la nécessité de prendre en considération l'activité des pêcheurs concernés.

---